



Préparation de la rentrée 2002 des professeurs et CPE stagiaires

Bulletin d'information à l'attention des chefs d'établissement,
des conseillers pédagogiques et des formateurs.

Ce bulletin a pour objet d'aider les chefs d'établissement dans la conception des services et emplois du temps des stages en responsabilité des professeurs et CPE stagiaires qui seront affectés par le ministère en seconde année à l'IUFM de l'académie de Créteil. Les informations qu'il contient concernent également les conseillers pédagogiques et les formateurs qui travailleront tout au long de l'année avec les stagiaires.

Collège ou lycée ?

Les professeurs certifiés relevant des disciplines d'enseignement général enseignées dans les deux cycles sont nommés le plus souvent en collège à l'issue de leur formation et c'est en collège que ces néo-titulaires rencontrent le plus de difficultés.

Il est donc souhaitable d'optimiser le nombre de supports en collège pour les stages en responsabilité. Encore faut-il que ces établissements disposent des groupements horaires nécessaires et qu'ils offrent des possibilités d'encadrement pédagogique : plan de rénovation de la formation des enseignants.

Enseignement général et CPE :

M^{me} GELIN, Directrice adjointe
M^{me} PEYROT, Directrice de centre

IUFM - Centre du second degré
12, rue George-Enesco
94046 CRETEIL

Tél.: 01 45 17 01 35 • Fax 01 45 17 01 38
dominique.gelin@creteil.iufm.fr

Enseignements technologique et professionnel :

M. GAVELLE, Directeur de centre
IUFM - Centre scientifique

et technologique

Place du 8 mai 1945

93200 SAINT-DENIS

Tél.: 01 49 71 87 12 • Fax 01 49 71 87 05
patrick.gavelle@creteil.iufm.fr

La mise en place des stages en responsabilité

Sur la base des prévisions d'effectifs de stagiaires par discipline données par le ministère, la division de l'organisation scolaire (DOS) du rectorat, en concertation avec l'IUFM, réserve des groupements horaires sur lesquels pourront être installés les stagiaires. L'IUFM et les corps d'inspection prévoient les enseignants qui assureront la tâche de conseiller pédagogique.

Les établissements retenus sont donc ceux ayant des besoins en enseignement et présentant des possibilités d'encadrement sur place ou parfois dans un établissement voisin.

Les établissements ZEP ou classés sensibles ne sont retenus que si les conseillers pédagogiques exercent sur place.

Première phase (en mai)

Au cours du mois de mai, chaque DOS (rectorat et IA) réserve, pour chaque discipline, une partie des groupements horaires sur la base des supports utilisés pendant l'année en cours.

Ces réservations pourront dans certains cas être modifiées, notamment si des conseillers pédagogiques ont obtenu une mutation dans le cadre du mouvement.

Deuxième phase (début juillet)

La DOS du rectorat, l'IUFM, et les corps d'inspection procèdent aux ajustements :

- étude des demandes de stagiaires émanant de chefs d'établissement,
- modifications éventuelles des réservations faites en mai,
- recherche de terrains de stage complémentaires si besoin est.

A l'issue de cette deuxième phase, l'IUFM informe les chefs d'établissement des berceaux retenus et du nom des conseillers envisagés. Un courrier personnalisé sera envoyé en septembre aux conseillers définitivement retenus.

Troisième phase (fin août)

L'IUFM procède aux affectations sur les supports réservés dès qu'il dispose de la liste (20 août) et des vœux des stagiaires (26 août).

Les effectifs réels ne coïncident pas toujours avec les prévisions du ministère. Pour telle discipline, de nouveaux supports doivent être trouvés ou, pour telle autre au contraire, le nombre de groupements horaires prévus peut s'avérer excédentaire.

Il peut donc arriver qu'un établissement ne reçoive pas le ou les stagiaires prévus ou qu'au contraire il reçoive un stagiaire non prévu.

Les journées réservées à la formation

Les stagiaires ne doivent pas avoir d'heures d'enseignement ou de service d'éducation les demi-journées des lundi, mardi, mercredi et jeudi marqués F dans le tableau suivant :

Enseignement général	Lundi		Mardi		Mercre		Jeudi	
	m	am	m	am	m	am	m	am
Allemand	F	F				F		
Anglais						F	F	F
Arts plastiques						F	F	F
Documentation					F	F	F	
Education musicale						F	F	F
E.P.S.						AS	F	F
Espagnol						F	F	F
Histoire-géographie			F	F		F		
Lettres modernes	F	F				F		
Mathématiques			F	F		F		
Philosophie						F	F	F
Physique-chimie			F	F		F		
Physique élec. appli.					F	F		
Sc. éco et sociales			F	F		F		
Sc. vie et terre			F	F		F		

Enseignement Technologique	Lundi		Mardi		Mercre		Jeudi	
	m	am	m	am	m	am	m	am
Biochimie - génie bio.			F	F		F		
Economie et gestion			F	F	F	F		
S.T.I.					F	F	F	F
Technologie					F	F	F	F

Enseignement Professionnel	Lundi		Mardi		Mercre		Jeudi	
	m	am	m	am	m	am	m	am
Lettres-Allemand					F	F	F	F
Lettres-Anglais					F	F	F	F
Lettres-Histoire			F	F	F	F		
Maths-Sciences			F	F	F	F		
S.T.I.					F	F	F	F

C.P.E.	Lundi		Mardi		Mercre		Jeudi		Vendr.
	m	am	m	am	m	am	m	am	
			F	F		F			F

Outre les formations hebdomadaires de didactique des disciplines, les stagiaires bénéficient d'une formation générale commune qui se déroulera en deux sessions de trois journées consécutives chacune :

lundi, mardi, mercredi 9 - 10 - 11 décembre 2002 et mercredi, jeudi, vendredi 19 - 20 - 21 mars 2003.

La nature des services d'enseignement

Recommandations des corps d'inspection et/ou des formateurs

Les stagiaires doivent être dans des conditions d'apprentissage profitables, il convient donc d'éviter de leur confier des classes à profil particulier ou dont l'instabilité serait connue d'avance.

Afin de permettre les visites réciproques des conseillers pédagogiques et des stagiaires, il est nécessaire de rendre compatibles leurs emplois du temps.

Disciplines d'enseignement général en lycée et collège

ALLEMAND

Eviter 2 classes parallèles.
Lycée : 2nde LV1, LV2, 1^{re} LV1, LV2
Eviter les terminales.
Collège : privilégier 5^e, 4^e LV1, LV2, 3^e LV1 ; éviter la classe de 6^e.

ANGLAIS

Lycée : *éviter les services composés de 2 classes LV2.*
Collège : le service doit comporter une 6^e ou une 5^e.
Privilégier un service de 2 classes.

ARTS PLASTIQUES

Une seule classe de 3^e et au moins 3 niveaux si possible.
Il est nécessaire d'harmoniser les emplois du temps des stagiaires et

de leurs conseillers qui n'exercent pas toujours dans le même établissement.

DOCUMENTATION

Sur les 10 à 12 heures hebdomadaires, le stagiaire doit être seul responsable du CDI pendant 4 à 6 heures.

EDUCATION MUSICALE

4 classes de 3 niveaux différents avec si possible une 6^e et 1 h. de chorale comptant pour 2 h.
Le service ne doit pas être concentré sur une seule demi-journée.

EPS

7 h. d'enseignement et 3 h. d'AS (Les sportifs de haut niveau sont affectés en « doublette » - service de 4 h et 3 h d'AS - et se remplacent mutuellement lors de leurs absences

dues à leurs obligations sportives.)

ESPAGNOL

Collège : 4^e et 3^e.
Eviter 2 classes de 3^e.
Lycée : 2nde et/ou 1^{re}.
LV3, terminales et les heures consécutives dans la même classe. *Eviter les classes de 1^{re} dont certains élèves n'auraient pas suivi la scolarité habituelle en espagnol.*

HISTOIRE -GÉOGRAPHIE

Au moins une classe avec son horaire complet. *Le service ne peut être composé uniquement d'heures d'éducation civique, d'ECJS ou de TPE. Eviter les classes d'examen*
Collège : *éviter les heures consécutives avec la même classe.* Lycée : enseignement dans des salles équipées de matériel audiovisuel ; évi-

ter les services ne comportant que des classes technologiques.

LETTRES MODERNES

Au moins une classe avec son horaire complet. Le service peut être éventuellement complété : parcours diversifiés, études dirigées.

En lycée : éviter les classes d'examen, notamment 1^{re} et terminale L.

MATHEMATIQUES

Au moins une classe avec son horaire complet.

Collège : privilégier la classe de 4^e ; éviter la classe de 6^e.

Lycée : 2^{nde} ; éviter les classes de 2^{nde} SMS, 2^{nde} 3 langues, 1^{re} STT et les classes d'examen (1^{re} L et Term.).

PHILOSOPHIE

Une classe d'enseignement général (service de 4 heures). De préférence 2 séquences de 2 heures.

Pas de terminale technologique (sauf éventuellement une SMS dédoublée).

PHYSIQUE ELECTRICITE APPLIQUÉE

Classes de 1^{re} et Terminale génie électronique ou électrotechnique.

Eviter les classes de génie mécanique.

Les agrégés peuvent enseigner en STS (électronique, électrotechnique, mécanique et automatisme, microtechnique, maintenance).

PHYSIQUE - CHIMIE

En collège : les trois niveaux 5^e, 4^e, 3^e... Il est souhaitable qu'une partie de l'enseignement ait lieu devant des groupes restreints.

En lycée : une seule classe de 2^{nde}. Ne pas compléter le service par une 1^{ère} L.

SC. DE LA VIE ET DE LA TERRE

Collège : au moins 2 niveaux, au plus 3.

Lycée : 2^{nde} ; service complété par des groupes d'enseig. scientifique (L, ES).

Eviter les 1^{re} S et TS y compris en module, option ou spécialité.

Il est souhaitable qu'une partie de l'enseignement ait lieu devant des groupes restreints.

CPE

« Ils sont principalement affectés en collège auprès d'un collègue conseiller principal titulaire » (circulaire mars 2002) : 10 à 12 heures hebdomadaires.

Participation à l'animation de la vie scolaire.

Travail en équipe. Initiatives dans l'aide aux élèves pour la construction de leur projet et dans les médiations avec les différents membres de la communauté éducative.

Suivi de l'assiduité des élèves.

Disciplines d'enseignement technologique en collège ou lycée

TECHNOLOGIE EN COLLEGE

Deux niveaux en évitant les classes spécifiques.

Groupe de 20 élèves

Horaire réglementaire (heures groupées).

BIOCHIMIE GÉNIE BIOLOGIQUE

Les stagiaires sont affectés en « doublette ».

La conception de leur emploi du temps doit permettre les remplacements mutuels pendant les périodes de stage en entreprise (6 à 8 semaines) de l'un et de l'autre des stagiaires.

ECONOMIE - GESTION

Les stagiaires enseignent les heures spécifiques à leur option ou l'économie-droit : 1^{re} ou terminale STT.

En aucun cas, les stagiaires n'enseignent en seconde...

GÉNIE CIVIL

GÉNIE ÉLECTRIQUE

GÉNIE MÉCANIQUE

Classes de 1^{re} et/ou terminale STI ; études de construction et/ou étude des systèmes techniques industriels. Pour l'informatique et télématique : classe de BTS.

Disciplines d'enseignement professionnel en lycée professionnel

GÉNIE CIVIL

Classes de BEP ou 1^{re} Bac. Pro.

GÉNIE MÉCANIQUE

Classes de BEP et/ou 1^{re} Bac. Pro. Eviter les classes technologiques.

GÉNIE INDUSTRIEL

Classes de BEP ou 1^{re} année Bac. Pro.

GÉNIE ÉLECTRIQUE

Electronique : impérativement BEP électronique.

Electrotechnique : de préférence classe de Bac Pro.

Disciplines d'enseignement général en lycée professionnel

Il est nécessaire que les services d'enseignement prennent en compte la bivalence.

LETTRES - ALLEMAND

Service en allemand et en lettres. Classes de BEP et/ou Bac Pro.

LETTRES - ANGLAIS

Service en anglais et en lettres. BEP et/ou Bac Pro.

LETTRES - HISTOIRE

Service en lettres et en histoire.

2^{nde} BEP ou 1^{re} Bac. pro. Pas de classe de CAP ni de classe technologique ni de mention complémentaire.

MATHS - SCIENCES

Une classe de 2^{nde} BEP. Enseignement en mathématiques et en sciences physiques.

La participation à la vie de l'établissement

Les stagiaires participent aux conseils d'enseignement, aux conseils de classe, aux réunions avec les parents d'élèves.

Ils sont invités à rencontrer les différents acteurs de l'établissement.

Il leur est conseillé d'assister à un conseil d'administration de l'établissement de stage auquel ils sont

électeurs et éligibles.
Il est très souhaitable, voire même nécessaire, qu'ils aient connaissance du projet d'établissement. Ils peuvent de plus prendre part aux différentes activités : sorties ou voyages d'élèves, clubs, actions transversales...

La rentrée des stagiaires

L'accueil à l'IUFM des professeurs et CPE stagiaires aura lieu le **samedi 31 août 2002** :

- enseignement général et CPE : à Bonneuil,
- enseignements technologique et professionnel : à Saint-Denis.

Lors de cet accueil, les stagiaires prennent connaissance de leur établissement de stage et du nom de leur conseiller pédagogique d'une part et reçoivent des informations sur les conditions de leur année de stage d'autre part.

Les stagiaires participeront à la **pré-rentrée** dans les établissements de stage le **lundi 2 septembre**.

Dans chaque discipline, les formateurs et inspecteurs réuniront les stagiaires pour les **accueils pédagogiques**, du **mardi 3 au jeudi 5 septembre**.

Il est très souhaitable que ces accueils pédagogiques soient préalables à toute prise en charge des élèves par les professeurs-stagiaires.

A propos du statut des stagiaires

Services hebdomadaires

Le stage en responsabilité des professeurs certifiés, agrégés, et PLP doit comporter de 144 à 216 heures d'enseignement dans l'année soit 4 à 6 heures hebdomadaires en moyenne.

Le service hebdomadaire des professeurs de documentation ne peut excéder 12 h. ; celui des CPE est de deux journées.

Les professeurs d'EPS ont un service de 7 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent 3 heures d'association sportive.

Le statut des professeurs-stagiaires ne leur permet pas de bénéficier d'heures supplémentaires ni d'exercer une autre activité rémunérée.

Absences

Toute absence doit être justifiée. Les stagiaires doivent faire parvenir les arrêts de travail (congés de maladie, de maternité) à l'IUFM et une copie à l'établissement de stage.

Les demandes d'autorisation d'absence ou de participation à des voyages d'élèves doivent comporter l'avis du chef d'établissement de stage.

Les stages en entreprise

Disciplines d'enseignement technologique et professionnel :

Les stagiaires effectuent, en cours d'année un stage en entreprise d'une durée de 30 à 40 jours.

Ce stage se déroule, sur une période de l'année, les jours laissés libres par l'emploi du temps du stage en responsabilité et sur une semaine de vacances scolaires.

PLP - enseignement général :

Le stage en entreprise des stagiaires consiste en visites d'élèves pendant leur période de formation en entreprise et en un travail personnel sur l'environnement professionnel de leur établissement.

Les professeurs en documentation et les CPE

Stages en entreprise et/ou en administration. pendant une à trois semaine(s).

Conseiller pédagogique : formateur de proximité

Proche et permanente, la formation assurée par le conseiller pédagogique « tuteur » est un maillon essentiel du stage en responsabilité. Le stagiaire est accueilli dans l'établissement par l'équipe éducative, mais c'est au conseiller pédagogique qu'il revient particulièrement d'aider le professeur-stagiaire à s'insérer et à assurer ses premiers cours, souvent vécus comme les plus difficiles.

Pour mener à bien leur tâche, les conseillers assistent aux cours des stagiaires et les reçoivent dans leurs classes.

Il est particulièrement important que les stagiaires puissent observer quelques séances dans les classes de leur conseiller dès les premiers jours de la rentrée.

A l'occasion de ces visites, des entretiens doivent permettre l'analyse des causes d'éventuelles difficultés ou des décalages observés, la mise à jour des points sur lesquels des efforts sont nécessaires en priorité.

Les regards sur le fonctionnement des classes permettront au conseiller pédagogique d'aider utilement le stagiaire à gérer ses relations avec le groupe d'élèves ; cette dimension du conseil revêt une importance particulière dans les établissements et les classes réputées difficiles.

Il lui évitera de commettre certaines erreurs et attirera son attention sur différents aspects notamment l'évaluation des élèves ou encore la gestion de l'hétérogénéité.

Le conseiller aide le stagiaire à appréhender les programmes et instructions, à concevoir les activités des élèves et la progression des apprentissages.

Il l'aide également à anticiper sur divers aspects des tâches quotidiennes des enseignants comme, par exemple, la préparation des conseils de classe, la rédaction des bulletins trimestriels ou les rencontres avec les parents.

Il est de plus souhaitable que le dialogue entre le stagiaire et le conseiller s'instaure également à propos du mémoire professionnel. Enfin, le conseiller joue, pour l'IUFM, le rôle de relais signalant tout problème susceptible d'entraver le bon fonctionnement du déroulement du stage.

Pour que ce travail puisse être mené à bien, les emplois du temps des stagiaires et de leur conseiller pédagogique doivent permettre des visites réciproques dans leurs classes ainsi que des moments de rencontre et d'échange.